

SEANCE DU 12 JANVIER 2011

L'An deux mil onze le douze janvier à 19 H le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Jean-Pierre RIMBEAU.

Etaient présents : Mmes Virginie BRIAND, Mireille RICHARD, Claudie PERAUD VALADE, Micheline COBLARD, Jacqueline GABILLY, Mrs Jean-Pierre RIMBEAU, Philippe CLEMENT, Gilles ROY, Samuel AUDURIER, Laurent CHAUVET, Francis VILLAIN.

Mme Jacqueline GABILLY a été élue secrétaire.

I) SIGNATURE D'AVENANTS POUR LA CHAUFFERIE.

Mr le Maire informe l'assemblée que, suite à l'impossibilité pour l'entreprise ATMOSPHERE 37 sise à St Cyr sur Loire de respecter le calendrier prévu pour les travaux de désamiantage, il y a nécessité de rompre le marché et de rechercher une autre entreprise.

L'entreprise FRERE de Villiers en Plaine a fait une proposition pour 3455,40 € HT.

Le Conseil émet un avis favorable à ce devis et donne tout pouvoir au Maire pour prendre la délibération déclarant sans suite le marché avec ATMOSPHERE 37.

Par ailleurs, lors de la réunion de chantier du 10.01.2011, le bureau d'études GERALD a proposé la pose d'un fourreau supplémentaire afin de passer un réseau de commande à distance (montant : 2912 € HT).

Le Conseil donne son accord à ce supplément de travaux et à la signature de l'avenant correspondant.

II) INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que Mme ALAITRU est placée en temps partiel thérapeutique jusqu'au 15.02.2011. Après cette date, Mme ALAITRU souhaite bénéficier d'un temps partiel sur autorisation.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi et a émis un avis favorable à la mise en place du temps partiel sur la Commune d'Ardin.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre la délibération y afférant.

III) ACHAT TERRAIN DEFENSE INCENDIE.

Mr le Maire rappelle que, dans le cadre de la mise en place d'une outre à Mortay, l'achat d'une emprise de terrain de 375 m² s'avère nécessaire.

Le terrain concerné appartient à Mr et Mme SALTER.

Mr le Maire propose de conserver le prix fixé pour les achats de terrain déjà effectués pour la défense incendie de Guilbeau et de la Girardièrre, soit 3 € le m².

Le Conseil Municipal y est favorable. L'acte sera signé en l'étude de Maître SALUDEN, Notaire à Coulonges sur l'Autize.

D'autre part, Mr le Maire précise que la protection incendie va devoir être renforcée à Bloué et aux Ramigères de la Dan.

IV) INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Général. Dans le cadre de la charte qualité « Randonnée en Deux Sèvres », le Département a procédé à l'édition de fiches (Au fil des lavoirs, Le Val d'Autize et La Virée de l'Autize). Ces randonnées empruntent certains chemins de la Commune. Dans le but de respecter les critères de ladite charte, le Conseil doit inscrire les 4 chemins concernés au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) par le biais d'une délibération.

Le Conseil Municipal donne son accord.

V) QUESTIONS DIVERSES.

- **Dotations de l'Etat** : compte tenu de la suppression de la Taxe Professionnelle, les dotations ne seront communiquées aux communes qu'à l'automne 2011. Nous ne pourrons donc établir notre budget primitif que sur la base des dotations de 2010 avec réajustement éventuel au budget supplémentaire.
- **Vœux du Maire** : ils sont fixés au 14 janvier prochain à 19 H au Centre de Loisirs du Chaillot.
- **Départ en retraite de Mme MAITRE** : Mr le Maire propose d'organiser une petite cérémonie le 21 janvier prochain à 18 H à la mairie. Le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal y sont conviés.

La séance est levée à 20 H.